

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE

Depuis le 1er janvier 1996, la commune de Faugères adhère à la communauté de communes du « Pays Beaume-Drobie ». Cet organisme est classé parmi les établissements publics à fiscalité propre, c'est-à-dire qu'il a le droit de prélever l'impôt au même titre que la commune, le département, la région ou l'Etat.

Cette communauté intervient obligatoirement dans les champs du développement du territoire (planification d'urbanisme, énergies renouvelables) et de l'action économique (artisanat, commerce, tourisme, agriculture). Elle évolue également dans le domaine environnemental : gestion des cours d'eau et de sentiers de randonnées... Elle développe également des services en direction de la population générale, de l'enfance et de la jeunesse ou du monde des associations : collecte des déchets ménagers, pôle enfance jeunesse, création d'un gymnase, réseau de lecture publique... Elle gère enfin un parc patrimonial important : zones d'activités économiques, ateliers artisanaux, musée de la châtaigneraie, pôle de développement des métiers d'art, espace Gurlhie...

La commune est représentée au sein du conseil communautaire par Philippe Gontier, 1er adjoint, délégué titulaire, et Jean Pascal, 2e adjoint, délégué suppléant. Philippe Gontier a été promu vice-président de la CDC en charge des déchets ménagers, de l'environnement et de la transition écologique lors de la mise en place de l'exécutif communautaire au titre du mandat 2020/2026.

Contact : tél. 04.75.89.80.80, mail. accueil@pays-beaumedrobie.com,
site internet : www.pays-beaumedrobie.com